



Règlement du Concours de la Nouvelle de la Société d'histoire d'arts et d'archéologie du pays thouarsais Edition 2024

La Société d'Histoire, d'Archéologie & des Arts du Pays Thouarsais (SHAAPT) organise son troisième concours d'écriture de nouvelles, présidé par Theresa Révay, romancière prix Historia 2014 pour *L'Autre rive du Bosphore*, du 1^{er} août 2024 au 31 octobre 2024. Ce concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure, à l'exception des membres du jury.

Le Concours de la Nouvelle de la SHAAPT est organisé avec le soutien de la société **Mace Imprimerie** (Thouars)

Article 1 - La participation au concours est gratuite. Chaque auteur ne peut présenter qu'un seul texte correspondant aux critères suivants :

- être **écrit en français** contemporain,
- posséder un **titre**,
- ne contenir **ni illustration, ni note** de bas de page,
- respecter la **forme de la nouvelle** (pas de poésie, de récit de voyage, d'essai...) qui pourra être **fictionnelle ou reposant sur des faits réels**,
- avoir une **longueur maximale de 5 000 caractères (espaces compris) soit environ 800 mots** sur 3 pages, (**hors incipit**)
- être composé en **Arial 12 pt. Interligne 1,5**.

Tout texte présentant des propos injurieux, discriminatoires, racistes, homophobes, etc... sera écarté.

Article 2 – Thème : Le texte doit :

1. **être en lien avec un évènement, une figure historique ou une œuvre d'art du Thouarsais** ou faisant librement écho à l'histoire de Thouars et de ses environs.
2. débiter par le paragraphe suivant :

« Ne bouge pas ! Ne parle à personne ! Je reviens. » Mais les heures ont passé. Les derniers rayons de soleil réchauffent les toits du quartier, mêlant tuiles et ardoises. L'enfant apeuré a la gorge sèche et le ventre vide. Il cherche en vain sa mère des yeux parmi les rares passants de la rue Drouyneau de Brie qui l'ignorent. Sous la casquette qui appartenait à son père, on distingue mal ses traits et sa silhouette le fait paraître plus grand que son âge. L'enjeu est trop important. Si sa mère n'apparaît pas avant que sonnent les cloches de l'église Saint Laon, il n'aura pas d'autre choix que de lui désobéir. »

L'auteur qui soumet une nouvelle au concours assure expressément à l'organisateur que l'œuvre soumise n'est en aucune sorte un plagiat et qu'il en est le véritable auteur.

Article 3 - Tout texte ne répondant pas à ces critères sera rejeté sans être évalué.

Article 4 – La **date limite d’envoi** des textes est le **31 octobre 2024** à 23 h 59.

Le texte devra obligatoirement être envoyé à communication@shaapt.fr sous la forme d’un fichier texte (Word, Open Office ou équivalent) ou par voie postale (SHAAPT – BP 17 – 79100 Thouars). Le texte devra être accompagné du bulletin d’inscription dûment complété, disponible ci-dessous.

Le texte devra être anonyme (pas de nom d’auteur dans la nouvelle ou au bas de celle-ci).

Les textes seront collectés par la SHAAPT qui les transmettra au jury sans lui préciser son auteur et/ou son expéditeur.

Article 6 – Les textes des lauréats seront choisis par un jury présidé par la romancière Theresa Révay, romancière, composé de dix membres : membres du conseil d’administration de la SHAAPT, libraires du Thouarsais, personnel du Réseau Lecture de la Communauté de communes du Thouarsais, professeur de français d’un collège thouarsais.

En cas d’égalité des votes, la présidente du jury, Theresa Révay, aura voix prépondérante. Le jury est souverain et se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix dans le cas où les qualités des nouvelles ne seraient pas satisfaisantes.

Article 5 - Le concours donnera lieu à l’attribution de trois prix :

- Prix de Thouars : valeur de 150 € pour un auteur des départements 49, 79, 85, 86
- Prix du Jury : valeur de 150 €, pour un auteur résidant ailleurs que dans les départements cités dans le Prix de Thouars

Les nouvelles lauréates seront publiées dans le bulletin 2025 de la SHAAPT qui sera présenté lors de l’assemblée générale 2025 de l’association.

Article 7 – Le palmarès du concours sera dévoilé au cours du dernier trimestre 2024. Les lauréats seront prévenus individuellement.

Article 8 - Les organisateurs se réservent le droit de prolonger ou d’annuler le concours. Le jury décrètera la clôture par anticipation si le nombre de nouvelles atteint le nombre de 200.

Article 9 - La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l’acceptation des décisions du jury qui sont sans appel. Elle implique aussi la cession gratuite par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication éventuelle de leur texte sous forme de recueil et leur diffusion dans le bulletin annuel de la SHAAPT.

Avec le soutien de





CONCOURS DE NOUVELLES 2024 **Bulletin d'inscription**

à joindre impérativement à la nouvelle, en version papier ou numérique.
Pour rappel, la nouvelle doit être anonyme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

N° de téléphone :

Date & lieu de naissance :

Je souhaite participer au Concours de nouvelles organisé par la SHAAPT.

J'ai lu et j'accepte le règlement du Concours disponible sur le site www.shaapt.fr

Signature

Bulletin à joindre à votre texte et à renvoyer à communication@shaapt.fr
ou par voie postale à SHAAPT – BP 17 – 79100 THOUARS